Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20260526-CM20260526D8-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 14

Numéro : CM20260526D8

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 20 mai 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Vanessa VALY

EXCUSÉS :
Aurélie REJAULT donne procuration à M. Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laure LIZANO

Objet : Terrain indivision LE MOELLE (ajout de point)
L'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF) a recherché les héritiers de l'indivision « LE MOËLLE », propriétaire des parcelles ZV n°8 d'une superficie de 4 600 m² et ZV n°165 d'une superficie de 460 m².

A ce jour, l'ensemble des héritiers ont pu être retrouvés. Il est proposé d'acquérir les deux parcelles ci-dessous pour un montant de 82 000 € soit environ 15€ / m².

Monsieur Jean-Michel HUET étant concerné par ces biens, il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 14	**- VOTANTS : 14**	
- Abstentions : 0	**- Suffrages exprimés : 14**	**- Majorité absolue : 8**
- POUR : 14	**- CONTRE : 0**	

Le conseil municipal :
- **APPROUVE la proposition d'achat des parcelles ZV n° 8 et n°165 pour la somme de 82 000 € sans compter les frais de notaire ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce projet.**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)